

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois d'avril en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Sylvain Boulianne  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 10 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 02 mars 2004
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2003
  - Mandat d'un vérificateur au 31 décembre 2004 (art. 966 C.M.)
  - Démission de Mme France Lemay, secrétaire
  - Engagement de Mme Nathalie Bolduc, secrétaire
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Démission de M. Éric Trembay, homme de maintenance
  - Mandat d'un vérificateur au 31 mai 2004
- 5) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (10/03/2004)
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier de M. Claude Picard, lot 138-P
  - Certificat d'autorisation spéciale
    - Dossier de J. L. Leclerc inc.
  - Projet de règlement numéro 328-2004
    - Adoption du règlement numéro 328-2004 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 170-1991
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier de M. Michel Wilson, lot 143-P
    - Dossier de M. Laurent Auger, lot 421
- 6) Congrès annuel
  - Association des directeurs municipaux du Québec
  - Association des arénas du Québec
  - Association des chefs de services d'incendie du Québec
- 7) Voirie
  - Réfection de voirie à la rue Lafleur
    - Dépôt du certificat en vertu de l'article 555 (L.E.R.M.)
    - Soumission(s)

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004

Séparation des eaux pluviales à la rue Biron

- Mandat au service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière
- Mandat pour établissement de servitude

8) **Projet de développement résidentiel, commercial & industriel**

Avis de motion

- Règlement numéro 336-2004 (ouverture de rues)
- Règlement numéro 337-2004 (promoteurs # 262-1999)

Mandat d'un évaluateur (procédures d'expropriation)

Honoraires professionnels # 1 (notaire)

9) **Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard**

Recherche en eau souterraine

- Levé géophysique # 1 (Nova Aqua Expert inc.)

10) **Harmonisation des règlements pour la Cour municipale de la MRC de Lotbinière**

Avis de motion

- Règlement numéro 330-2004 (eau potable)
- Règlement numéro 331-2004 (systèmes d'alarme)
- Règlement numéro 332-2004 (nuisances)
- Règlement numéro 333-2004 (circulation et stationnement)
- Règlement numéro 334-2004 (animaux domestiques)
- Règlement numéro 335-2004 (autres dispositions spéciales)

Règlements proposés par la Sûreté du Québec (résolution)

11) **Varia**

Période de questions

Levée de l'assemblée

067-2004 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

068-2004 **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 02 mars 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

069-2004 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### **MUNICIPALITÉ**

#### **SALAIRES DE MARS 2004 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 22 FÉVRIER AU 27 MARS 2004	MAIRE & CONSEILLERS	9,005.56
	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	5,524.50
	ADMINISTRATION	3,289.37
	SECRÉTAIRE TEMPORAIRE	1,145.86
	BRIGADIÈRES	1,553.42
	PERSONNEL ÉLECTORAL	88.39
	POMPIERS	8,235.41
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,437.23
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,846.20
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,938.87
	URBANISME	93.97
	CONCIERGE	1,364.00
	AVANTAGES SOCIAUX	3,949.39
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>42,472.17</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004**

**COMPTES PAYÉS DE MARS 2004 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BÉLANGER RÉAL	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
COMBEQ	CONGRÈS 2004 (STÉPHANE MILOT)	402.59
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION STE-CROIX STATION D'ÉGOUT ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN USINE E/POTABLE ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN INCENDIE GARAGE MUNICIPAL	2,540.12 1,567.73 126.33 99.40 714.94 2,338.15 109.48 2,055.22 956.13
LEMAY DANNY	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER 2004	3,907.28
PITNEY BOWES	LOCATION BALANCE POSTALE	25.89
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	TOURNEVIS VOIRIE PIÈCES & ACCESSOIRES INC. PIÈCES COMPRESSEUR VOIRIE	5.96 3.27 13.99
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉVRIER 2004	2,426.35
ROUX RENÉ	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
SANSFACON LOUISE	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER 2004	210.39
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE	105.70
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE USINE E/POTABLE	793.62 673.65
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESCOMPTE	77.51 75.00 80.00 -2.38
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	6,073.49
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25,531.65</b>

**COMPTES À PAYER DE MARS 2004**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	INSPECTION & RECHARGE INC. APPEL DE SERVICE & RECHARGE INC.	108.98 531.98
ACKLAND GRAINGER	DÉTECTEUR DE GAZ INCENDIE	856.94
AÉRO-FEU LTÉE	LAVEUSE INDUSTRIELLE INC. PIÈCES & ACCESSOIRES INC.	3,079.80 245.58
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFOUEMENT SALAIRES	15000.00
BERGERON RENÉ	FRAIS POUR FORMATION (RCR)	40.50
BIOLAB	ANALYSE D'EAU	430.08
BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	88.14
BRISK CORPORATION	PRODUITS D'ENTRETIEN	327.54
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	18.00
CENTRE DE SANTÉ PAUL-GILBERT	VACCINS HÉPATITE A DÉGRILLEUR	228.00
CÉGEP BEAUCE-APPALACHES	FORMATION «STRATÉGIES ET TACTIQUES D'INTERVENTION» INC.	755.99
CSST	COTISATION 2004	5,378.29
DISTRIBUTION A.B.R.	PEINTURE MARQUAGE VOIRIE	137.75
EMCO QUÉBEC LTÉE	BRIS D'EAU RUE LEGENDRE GRILLES DE PUISARD (2)	243.76 139.52
ENVIROFLEX	VIDER BOUES U/EAU POTABLE & RUE LAFLEUR	2,803.16
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	BRIS D'EAU RUE LEGENDRE ÉPANDAGE ABRASIFS	345.08 46.01
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INT. RÉGL. 10-1966,55-75 & 218-1995	20,604.55

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004**

FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE REPAS & DÉPLACEMENT MRC & RENCONTRE AVOCATE	15.72
FQM	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE & VOIRIE	414.09 16.68
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉP. CHAUFFAGE USINE E/POTABLE ENLEVÈMENT DRAPEAU C/COMM. INST. FIXTURE FLUORESCENTE	107.16 28.76 377.50
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE ÉQUIPEMENTS ESSENCE 4 ROUES	10.00 22.00 43.00 5.66 62.00 57.00 60.08 23.72 21.00
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE AVRIL 2004	838.36
HÉBERT YVON	ACHAT CAGE POUR TRANSPORT D'ANIMAUX (CANADIAN TIRE)	147.21
ICETEC RÉFRIGÉRATION INC.	FILTRES DE VENTILATION	320.92
KORVETTE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	33.40 12.64
IMPRIMERIE CCL	PERMIS URBANISME	94.32
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	L'AVIS MUNICIPAL # 26	339.32
LAURENT BEAURIVAGE	HON. PROF. DÉVELOPPEMENT SECTEUR LAURIER OUEST HON. PROF. DÉVELOPPEMENT SECTEUR LAURIER OUEST	2,703.09 373.83
LECLERC JULIE	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRES- SE RUE BARBIN	37.96
LES PUBLICATIONS LE PEULE	AVIS PUBLIC RÉGL. 323-2003	168.86
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	BRIS D'EAU RUE LAURIER ET INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD	1,531.56
LES P'TITS MOTEURS	RÉP. SCIE MÉCANIQUE RÉP. SCIE À BÉTON RÉP. BOYAUX POMPE BRIS D'AQU.	116.28 266.95 350.13
LES PRODUITS INDUSTRIELS JEAN-PAUL CÔTÉ INC.	PRODUITS CHIMIQUES	250.75
LES SERVICES FRIMAS INC.	NETTOYAGE CONDUITES CHAUFFAGE C/COMM.	1,725.38
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	287.30 438.91 88.65 32.05
MILOT STÉPHANE	FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR ÉCHANTILLONS D'EAU	52.30
MUNICIPALITÉ D'ISSOUDUN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	80.00
OMH DE SAINTE-CROIX	AJUSTEMENT PART. DÉFICIT (10%) (4 VERSEMENTS)	-28,070.00
PETITE CAISSE (NATHALIE)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	97.27
PETITE CAISSE (FRANCE)	RENFOUEMENT (TIMBRES, CARTE DE SOUHAITS, COPIE DE CONTRAT & COPIE DE SERVITUDE)	49.14
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉP. ROBINET EXT. GARAGE MUN.	18.26
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	674.14
POTHIER DELISLE	HON. PROF. DOSSIER U/EAU	941.63
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE PERMANGANATE	1,487.37 1,487.38
PUBLICATIONS QUÉBEC	DRAPEAU DU QUÉBEC	42.51
PUBLICATIONS TRANSCONTI- NENTAL	APPEL D'OFFRES RUE LAFLEUR	286.87
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	LOCATION PINCE INC. PIÈCES & ACCESSOIRES INC. ANTI-RETOUR INC. HUILE NON DÉTERGENT INC. PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE CÂBLE SURVOLTAGE VOIRIE	3.45 95.30 45.99 11.24 137.94 14.93
RÉAL HUOT INC.	PIÈCES DE REMPLACEMENT AQU. MANCHON FLEXIBLE AQUEDUC CRÉDIT PIÈCES AQUEDUC	1,864.21 155.57 -90.65

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004**

RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER DÉGRILLEUR	39.45
RÉFRIGÉRATION MAURICE PARÉ	RÉFRIGÉRATEUR S/SPECTACLES	1,495.33
ROLEM INC.	GANTS STÉRILES INC.	20.69
	SERVIETTES ANTISEPTIQUES VOIRIE	6.89
	PRODUITS D'ENTRETIEN INC.	30.77
SERVICES BUROCOM ENR.	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	149.63
	POUDRE PHOTOCOPIEUR	100.07
SIMON LEMAY	BRIS D'EAU RUE LAURIER	279.51
	BRIS D'EAU RUE LEGENDRE	506.16
SOUDURE STE-CROIX ENR.	ACHAT DÉBROUSSAILLEUSE	747.66
	RÉP. SCIE À CHAÎNE, ATTACHE POUR VTT ET MATÉRIELS DÉGRIL.	190.36
	RÉP. POTEAU POUR ENSEIGNE	51.76
STELÉM	ANTIGEL POUR BORNE D'INCENDIE	293.31
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	16.08
	PAPETERIE	11.53
	PAPETERIE	236.38
	PAPETERIE	4.07
	TABLE PLIANTE C/COMM. (1)	103.51
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	PAPETERIE	58.11
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	7.53
SYSTÈMES SÉCURITÉ CONCEPT ENR.	ACHATS RESTAURANT INCENDIE	30.56
	INSPECTIONS ANN. SYSTÈMES ALARME, VOL, FEU ET ÉCLAIRAGE D'URGENCE C/COMM.	664.27
TÉLUS QUÉBEC	USINE EAU POTABLE	674.48
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	75.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	66.75
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	75.00
	ESSENCE SOIRÉE AU FLAMBEAU	12.80
WOLSELEY	ACHAT TRÉPIED PORTATIF R/ÉGOÛT	769.80
YVON HÉBERT DÉNEIGEMENT	GARDIENNAGE D'ANIMAUX	114.44
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>49,048.64</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>117,052.46</b>

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 06-2004 À 07-2004

070-2004

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2003**

Monsieur Jean Lecours commente les états financiers.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2003, tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a..

071-2004

**MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2004 (ART. 966 C.M.)**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la municipalité au 31 décembre 2004 pour le prix de 6 150. \$ (en sus des taxes).

072-2004

**DÉMISSION DE MME FRANCE LEMAY, SECRÉTAIRE**

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de madame France Lemay, à compter du 21 mars 2004, à titre de secrétaire depuis le 6 mai 2002.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la démission de madame France Lemay et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli au sein de la municipalité de Sainte-Croix.

073-2004

**ENGAGEMENT DE MME NATHALIE BOLDUC, SECRÉTAIRE**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Nathalie Bolduc à titre de secrétaire à temps partiel régulier pour la municipalité de Sainte-Croix.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste, et selon la convention collective présentement en vigueur.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

074-2004

#### COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### CENTRE CULTUREL

#### SALAIRES DE MARS 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 22 FÉVRIER AU 27 MARS 2004	GÉRANT D'ARÉNA	3,365.40
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	613.60
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	7,098.26
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,507.50
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	728.93
	AVANTAGES SOCIAUX	1,764.72
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15,078.41</b>

#### COMPTES PAYÉS DE MARS 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	287.22
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (MARS)	46.24
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	4,229.11
	ACHATS BAR	1,315.31
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	276.67
	CRÉDIT RESTAURANT	-11.23
	ACHATS RESTAURANT	135.74
	ACHATS RESTAURANT	107.46
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	87.95
	ACHATS RESTAURANT	87.95
	ACHATS RESTAURANT	123.13
	ACHATS RESTAURANT	105.54
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION GLACE	4,849.34
	ÉLECTRICITÉ	3,326.17
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	209.89
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC.	ACHATS RESTAURANT	53.42
	ACHATS RESTAURANT	45.97
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	103.75
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER 2004	2,199.19
	REMISE TPS ET TVQ FÉVRIER 2004	2,752.88
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉVRIER 2004	1,409.17
SARA LEE	ACHATS RESTAURANT	135.25
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	47.14
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER 2004	264.83
TELUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	492.90
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>22,680.99</b>

#### COMPTES À PAYER DE MARS 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ACHAT & INST. RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR	4,382.45
CSST	COTISATION 2004	2,830.52
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE AVRIL 2004	294.67

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004**

PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (LAVAGE, PRODUITS D'ENTRETIEN & ACHATS BAR)	72.65
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	283.94
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE MARS 2004 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,183.93 \$) REMB. ASS. COLL. AVRIL 2004 CLAUDE LECLERC ASSURANCES GÉNÉRALES 2004	125.14  16,712.00
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES DÉGLACANT DÉGLACANT CRÉDIT PIÈCES & ACCESSOIRES	48.49 25.40 25.40 -135.72
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MARS 2004	132.40
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	118.48
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT PRODUITS D'ENTRETIEN	9.87 18.61 40.81 8.37 14.17 2.29
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25,009.94</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>62,769.34</b>

075-2004

**DÉMISSION DE M. ÉRIC TREMBLAY, HOMME DE MAINTENANCE**

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de monsieur Éric Tremblay, à compter du 22 mars 2004, à titre d'homme de maintenance depuis le 28 septembre 2003.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Éric Tremblay et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli au sein du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc..

076-2004

**MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR AU 31 MAI 2004**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres du centre culturel et sportif au 31 mai 2004 pour le prix de 1 315. \$ (en sus des taxes).

**URBANISME**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (10/03/2004)**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

077-2004

**DOSSIER DE M. CLAUDE PICARD, LOT 138-P**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Claude Picard et localisée à : rue Barbin, Sainte-Croix, lot 138-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Claude Picard, lot 138-P, selon la recommandation U09-2004 du comité consultatif d'urbanisme.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION SPÉCIALE**

078-2004

**DOSSIER J. L. LECLERC INC.**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de certificat d'autorisation spéciale de J.L. Leclerc inc. afin de prolonger l'autorisation spéciale actuelle jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2007.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de renouveler le certificat d'autorisation spéciale jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2007 et afin qu'il n'y ait aucun autre prolongement.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de renouveler le certificat d'autorisation spéciale jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2007, qu'il n'y ait aucun autre prolongement et que les conteneurs soient enlevés au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2007, selon la recommandation U07-2004 du comité consultatif d'urbanisme.

Cette autorisation doit être interprétée comme une tolérance à la situation actuelle.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2004

079-2004

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2004 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 170-1991

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 169-1991, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 et le règlement de lotissement portant le numéro 171-1991 furent adoptés le 2<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 1991;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 169-1991, 170-1991 et 171-1991 de façon à :

- créer une nouvelle zone multifonctionnelle «44-CH» à même la zone 22-CH et à prévoir des conditions préalables à l'émission du permis de construction et des normes minimales de lotissement;
- modifier l'article 11.1.4, sur la localisation des places de stationnement.

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 3<sup>ième</sup> jour du mois de février 2004, le projet de règlement numéro 328-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le 2<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2004 sur le projet de règlement numéro 328-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 2<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2004, le second projet de règlement 328-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** qu'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné le 2<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2004 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Jean-Pierre Ducruc

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Boulianne

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 328-2004 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :**

**QUE** le règlement numéro 328-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 328-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.



**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004**

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC**

080-2004

**DOSSIER DE M. MICHEL WILSON, LOT 143-P**

**ATTENDU QUE** le demandeur monsieur Michel Wilson désire construire une résidence sur le lot 143-P;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande localisée sur le lot 143-P de monsieur Michel Wilson est conforme à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce secteur est boisé et non propice à l'agriculture;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la demande de monsieur Michel Wilson à être présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**D'** informer monsieur Wilson de représenter une demande auprès du comité consultatif d'urbanisme pour un dézonage complet de la terre.

---

Monsieur Jean Lecours se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 33 heures en raison d'intérêts futurs au prochain sujet.

---

---

Monsieur Jean-Pierre Ducruc agit en tant que maire suppléant pour le prochain sujet.

---

081-2004

**DOSSIER DE M. LAURENT AUGER, LOT 421**

**ATTENDU QUE** le demandeur désire vendre la terre rattachée à sa résidence, lot 421 situé au rang 4 Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'IL** n'y a pas de préjudice porté à l'agriculture à proximité de ce secteur;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a déjà eu une autorisation accordée le 4 juin 2003 permettant au demandeur de conserver une superficie de 6 794 mètres carrés, incluant 5 000 mètres carrés de droit acquis;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la demande de monsieur Laurent Auger à être présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et d'utiliser la décision précédente lui permettant de garder une superficie de 6 794 mètres carrés.

---

Monsieur Jean Lecours revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 40 heures.

---

**CONGRÈS ANNUEL**

082-2004

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra les 19, 20 et 21 mai 2004 au Hilton Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 350.00 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au secrétaire-trésorier pour couvrir ses frais de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

083-2004

### ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des loisirs, M. Gérald Plamondon, à participer au congrès de l'Association des arénas du Québec, lequel se tiendra du 30 mai au 2 juin 2004 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.

Que les frais d'inscription au montant de 368.78 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des loisirs pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

084-2004

### ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICES D'INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser le directeur par intérim, M. Marcel Daigle, à participer au congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, lequel se tiendra du 15 au 18 mai 2004 à St-Hyacinthe.

Que les frais d'inscription au montant de 253.06 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur par intérim pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

## VOIRIE

### RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAFLEUR

### DÉPÔT DU CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 (L.E.R.M.)

Dépôt du certificat par le secrétaire-trésorier.

Tenue du registre : 09 mars 2004

Signature au registre : 0

085-2004

### SOUMISSION(S)

Six (6) soumissions reçues :

➤ Claude Arsenault inc.	175 876.98 \$
➤ Ray Car division Sintra	183 645.46 \$
➤ Les Entreprises Ernest Beaudoin ltée	196 555.54 \$
➤ Lemay Croteau inc.	197 047.09 \$
➤ Les Excavations Ste-Croix inc.	199 762.18 \$
➤ Les Excavations H. St-Pierre inc.	215 145.62 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Claude Arsenault inc. pour le prix de 175 876.98 \$, taxes incluses.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel aux approbations légales requises par la municipalité pour procéder.

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004

### SÉPARATION DES EAUX PLUVIALES À LA RUE BIRON

086-2004

#### MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire effectuer des travaux de réfection de voirie et de séparation des eaux pluviales à la rue Biron;

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation doit être faite au ministère de l'Environnement du Québec;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière à présenter au nom de la municipalité de Sainte-Croix la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement du Québec et à préparer les plans et devis requis pour ledit projet.

087-2004

#### MANDAT POUR ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire effectuer des travaux de réfection de voirie et de séparation des eaux pluviales à la rue Biron;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix doit obtenir une servitude lui permettant de passer l'égout pluvial sur la propriété de certains citoyens de la rue Biron et également régulariser les servitudes existantes au passage du réseau d'aqueduc;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater Carole Rivest, notaire, à préparer pour la municipalité de Sainte-Croix les servitudes nécessaires pour ledit projet.

### PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & INDUSTRIEL

#### AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2004 (OUVERTURE DE RUES)

Avis de motion est donné par Sylvain Boulianne que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement autorisant l'acquisition d'immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2004 (PROMOTEURS # 262-1999)

Avis de motion est donné par Michel Routhier que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins d'amender le règlement numéro 262-1999 déterminant les obligations que devront assumer la municipalité et les promoteurs de nouveaux développements requérant l'extension des services d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour de nouvelles constructions à l'intérieur des limites du territoire de Sainte-Croix.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

088-2004

#### MANDAT D'UN ÉVALUATEUR (PROCÉDURES D'EXPROPRIATION)

**ATTENDU** l'offre de service de Dorion, Noël et Hallissey, évaluateurs conseils, datée du 25 mars 2004 pour le prix de 100.\$/heure pour les évaluateurs agréés et de 65.\$/heure pour les autres si nécessaire ainsi que pour les frais divers en surplus, taxes en sus, pour l'évaluation relative à l'acquisition d'une parcelle de terrains connue comme étant le lot 100-P d'une superficie de 1 476,2 mètres carrés dans le cadre des procédures d'expropriation;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater Dorion, Noël et Hallissey, évaluateurs conseils, à procéder selon leur offre de service datée du 25 mars 2004.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004

089-2004

### HONORAIRES PROFESSIONNELS # 1 (NOTAIRE)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc , et résolu unanimement de payer à Carole Rivest, notaire, la somme de 4 222.70 \$ relativement aux honoraires professionnels pour ventes et servitudes pour le projet de développement résidentiel, commercial & industriel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 04-0017.

## USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

### RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

090-2004

### LEVÉ GÉOPHYSIQUE # 1 (NOVA AQUA EXPERT INC.)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause , et résolu unanimement de payer à Nova Aqua Expert inc. la somme de 2,588.06 \$ relativement à la réalisation d'un levé géophysique, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2004-02-38 datée du 27 février 2004.

## HARMONISATION DES RÈGLEMENTS POUR LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

### AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2004 (EAU POTABLE)

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une session ultérieure, il sera présenté un règlement relatif à l'utilisation de l'eau provenant d'aqueduc public en remplacement du règlement numéro 252-1998 de l'ex-municipalité du Village de Sainte-Croix regroupée.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2004 (SYSTÈMES D'ALARME)

Avis de motion est donné par Sylvain Boulianne, que lors d'une session ultérieure, il sera présenté un règlement relatif à l'installation et le fonctionnement sur les systèmes d'alarmes en remplacement des règlements numéros 255-1999 et 04-2001 des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix regroupées.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2004 (NUISANCES)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, il sera présenté un règlement concernant les nuisances en remplacement des règlements numéros 260-1999, 04-2000 & 02-1993 des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix regroupées.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2004 (CIRCULATION ET STATIONNEMENT)

Avis de motion est donné par Berchmans Dancause, que lors d'une session ultérieure, il sera présenté un règlement concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière en remplacement des règlements numéros 251-1998, 261-1999, 266-1999, 279-2000, 280-2000, 282-2000 & 04-1999 des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix regroupées.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2004 (ANIMAUX DOMESTIQUES)

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement concernant les animaux domestiques en remplacement des règlements numéros 288-2001 & 01-1995 des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix regroupées.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 AVRIL 2004

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2004 (AUTRES DISPOSITIONS SPÉCIALES)

Avis de motion est donné par Sylvain Boulianne que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement concernant des dispositions spéciales aux nuisances et à l'utilisation de l'eau potable par les usagers sur son territoire et hors territoire.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

091-2004

### RÈGLEMENTS PROPOSÉS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (RÉSOLUTION)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a harmonisé les règlements destinés à la cour municipale;

**ATTENDU QUE** ces règlements sont proposés par la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** les municipalités ont le seul choix d'accepter tels quels les articles de la SQ sans possibilité d'amendements ou de les rejeter;

**ATTENDU QUE** ces règlements présentent des textes approximatifs dont beaucoup de termes de références ne sont pas définis;

**ATTENDU QUE** ces règlements régissent une bonne partie du quotidien de la vie de nos citoyens;

**ATTENDU QUE** l'application de ces règlements soulève plusieurs ambiguïtés;

**ATTENDU QUE** ces ambiguïtés peuvent contribuer à détériorer la bonne entente sociale de la communauté;

**ATTENDU QUE** ces règlements concernent :

- Les nuisances,
- Les animaux domestiques,
- L'utilisation de l'eau provenant d'aqueduc public,
- Les systèmes d'alarmes,

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de signaler au comité de la sécurité publique de la MRC de Lotbinière et à la Sûreté du Québec, l'inconfort du conseil municipal de Sainte-Croix d'adopter ces règlements et souhaitons une actualisation de ceux-ci.

### VARIA

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Borne-fontaine absente en face de monsieur Louis Laliberté sur la rue Laurier : vérifier pourquoi avec l'inspecteur municipal.
- Calcaire dans l'eau (chauffe-eau de 4 ans) : voir si traiter par l'usine d'eau potable.
- Réfection rue Lafleur : budget global prévu 225 000. \$
- Chauffage dans les salles de toilettes / salle des spectacles : sujet reporté à l'automne.

092-2004

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 12 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier